

Castelnovimauricien



Auteur : G.BLANC

2018

Coup de projecteur

L'AMOPA (Association des membres de l'ordre des palmes académiques) organise chaque année son concours « Défense et Illustration de la langue française », adressé aux élèves de tous niveaux et décliné en prix de la jeune poésie, prix Maupassant de la jeune nouvelle et prix d'expression écrite.

Dans notre joli Saint Maurice, se trouve un talent récompensé d'un premier prix de poésie 2017.

Le voleur d'âme

*Quand on croise cette enfant
On ne voit que son crâne blanc.
Mais regarde la de plus près,
N'aie pas peur de regarder
Sa joie de vivre et sa beauté
Qui n'ont jamais été touchées
Malgré cet habitant si cruel.
Inspire toi de cette petite demoiselle,
De son sourire permanent sur son visage,
Et de sa manière de ne laisser aucun personnage,
Encore moins ce scélérat
Avec ses gigantesques bras,
Lui enlever son joyeux caractère,
Jusqu'à ce malheureux jour d'hiver
Lorsque cette méchante créature
A profité d'un moment plus dur
Pour entortiller ses tentacules
Autour de sa jolie petite cervelle.
Les larmes coulent sur les visages.
C'est la fin d'un long voyage.
Mais dans nos cœurs rien ne changera,
Notre ange sera toujours là.*

Camille JONON

Sommaire

Coup de projecteur	1
Sommaire	2
Le mot du maire	3
Informations sur la Mairie	6
État civil 2017	13
Décès	14
Réalisations 2017	15
Projets 2018	15
Stationnement.....	16
Nuisances sonores	16
Nuisances sonores	16
Brûlage des déchets.....	17
Propriétaires de chiens dangereux	18
Divagation d'animaux	18
Location de salles.....	19
Sydesl	20
Élagage.....	20
Le Spanc du Brionnais	21
SYMISOA	22
Un Syndicat au service des propriétaires forestiers	23
Amicale du don du sang.....	23
École La petite trousse	24
Tennis.....	26
Activités professionnelles de notre village	27
Fleurissement	30
Bibliothèque – Relais lecture	31
La Marmite.....	32
Campagn'art.....	34
Expos en Chœur	35
Comité foire	35
17 ème Rassemblement des Saint-Maurice.....	36
ADMR	37
L'association «Les P'tits Loups»	39
Restaurant scolaire	40
Association «Les rêves d'Audrey ».....	41
Dun Sornin Foot.....	42
Club de l'amitié.....	44
Rétro club.....	45
Arcane 17	46
Société de chasse	48
Société de pêche – Mussy-Sornin	49
Les numéros utiles	50
Contacts Associations	52
Manifestations 2018	53
Notes personnelles	55

Le mot du maire

L'année 2017 a été marquée par un important changement politique au niveau national, qui n'a pas cependant modifié le comportement de l'État vis-à-vis des collectivités : les dotations continuent de diminuer et les services publics s'éloignent des habitants, en particulier en zone rurale. Il n'est qu'à voir la nouvelle procédure mise en œuvre concernant les cartes d'identité, qui oblige les demandeurs à se rendre à La Clayette, Charlieu ou Paray le Monial.

Dans ce contexte, les budgets deviennent difficiles à équilibrer, et notre commune, comme bon nombre d'autres, n'est plus en mesure d'assurer tous les services que les habitants sont en droit d'attendre, malgré le professionnalisme et le dévouement des employés municipaux, qu'ils soient administratifs, techniques ou scolaires, et l'aide apportée par des bénévoles, en particulier pour le fleurissement, ce dont je les remercie.

Pas de réalisations spectaculaires en 2017, quelques travaux de voirie et dans les bâtiments communaux, dont la bibliothèque qui a vu sa façade entièrement changée et le début de son agrandissement. Les travaux devraient s'accélérer début 2018, pour une mise en service espérée en juillet, ce qui doit doubler la surface et la rendre accessible dans le cadre des obligations envers les personnes handicapées.

Le PLU est en voie d'achèvement. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est de la compétence de la communauté de communes qui doit approuver les différentes phases d'élaboration, ce qui génère un peu de retard, mais il devrait être finalisé fin juin 2018, sauf si l'enquête publique amenait un blocage. Les dates et modalités de cette enquête seront portées à votre connaissance en temps voulu.

Le schéma directeur d'assainissement est arrêté, ainsi que le programme de travaux. Ceux-ci devraient débuter au printemps, et durer environ 18 mois, période à l'issue de laquelle un nouveau système d'épuration sera créé et de nouvelles habitations raccordées.

Le nouveau ministre de l'éducation a offert aux communes la possibilité de revenir à la semaine scolaire de 4 jours. La majorité des parents, le conseil d'école et les enseignants se sont prononcés pour ce retour. Le conseil municipal a entériné ce souhait. Cependant, pour offrir aux familles une solution d'activités pour les enfants les mercredis, l'Association La Marmite, avec l'aide de la commune, a été autorisée par le Préfet à ouvrir un centre de loisirs. La fréquentation mériterait d'être plus importante, et je ne peux qu'inciter les parents à profiter de ce service, rare dans une commune rurale.

La loi autorise, dans les communes de moins de 1 500 habitants, la suppression du CCAS. Le conseil municipal a fait ce choix, avec effet au premier janvier. Le rôle du CCAS sera maintenu, dans le cadre d'une commission spéciale composée des membres actuels de l'ancien CCAS. Je rappelle que le CCAS est à même d'intervenir dans les situations difficiles que peuvent rencontrer des habitants, et que l'analyse des dossiers est confidentielle, les réunions du CCAS n'étant pas publiques et les membres tenus à la discrétion. Pour tout sujet, n'hésitez pas à rencontrer un des membres.

2017 s'en va, avec son cortège d'événements heureux et malheureux. Je ne peux m'empêcher de penser ici à certains habitants, disparus trop brutalement. Que les familles sachent qu'ils ne sont pas oubliés.

Pour 2018, les membres du Conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année, beaucoup de joie en famille et une excellente santé.

Et bienvenue aux nouveaux habitants, qui seront invités avec tous à la traditionnelle cérémonie des vœux le 26 janvier 2018.

Jean-Luc CHANUT
Maire



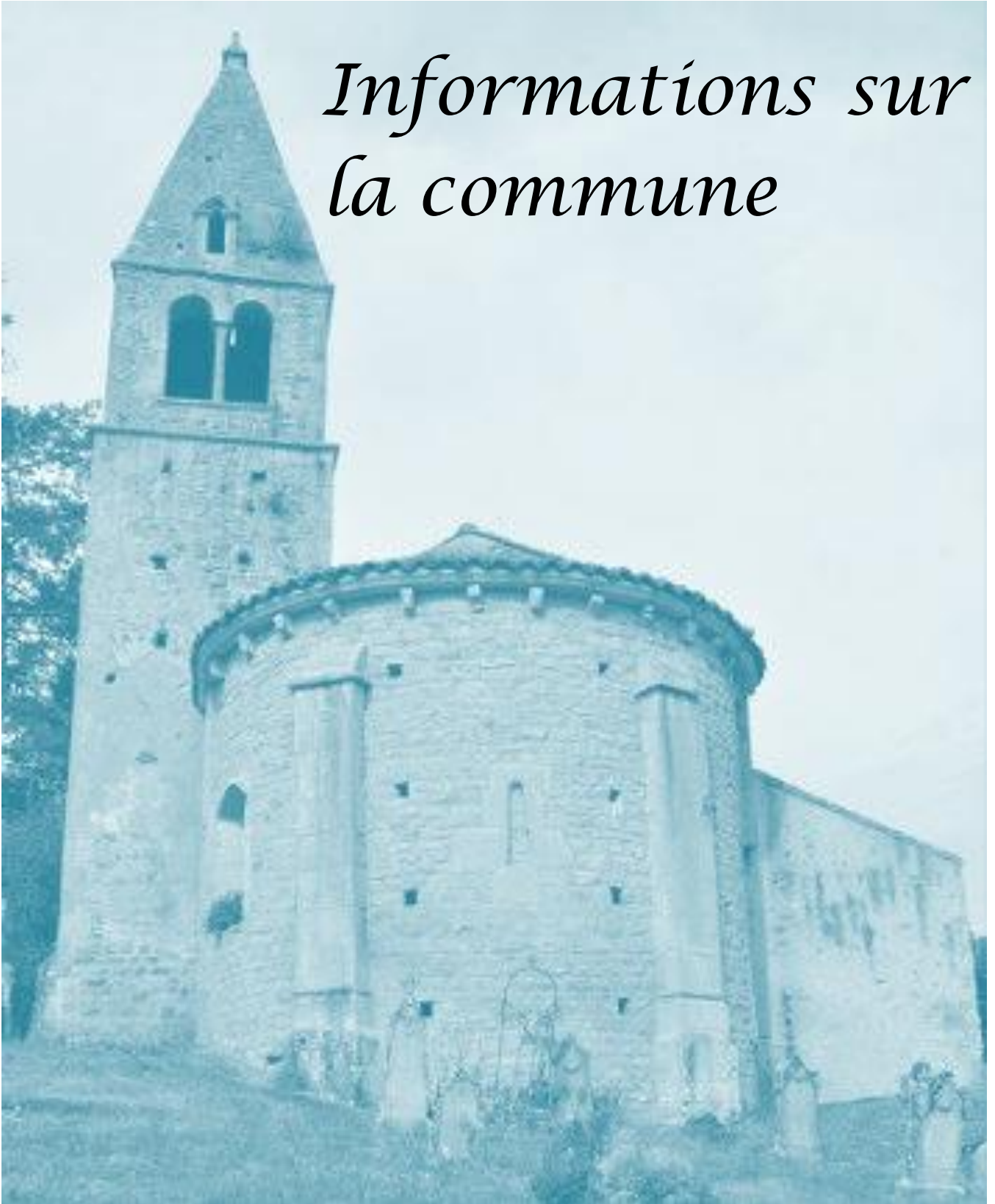
- Les membres actuels du CCAS, sont :

Membres issus du Conseil Municipal	Personnes qualifiées
Jean-Luc CHANUT	Huguette MEILLER (au titre de l'UDAF71)
Michelle CORRE	Marie GROUILLER (au titre de la cantine scolaire)
Vanessa BASSEUIL	Anne CHANUT (au titre de l'ADMR)
Anne-Marie SAINT-MARTIN	Colette LABOURET (au titre de l'ADAPEI de Charlieu)
Romain JONON	

- Pour mémoire les membres du Conseil Municipal sont :

NOM ET PRÉNOM	FONCTION
BASSEUIL Vanessa	Conseillère municipale
BESANÇON Aurélie	Conseillère municipale
BOUVARD-LOLIGNIER Stéphanie	Conseillère municipale
BUTTET Frédéric	Adjoint au maire (03.85.26.22.65 ou 06.70.30.31.55)
CHANUT Jean-Luc	Maire (03.85.26.24.42 ou 06.76.79.47.77)
CORRE Michelle	Adjointe au maire (03.85.26.29.37 ou 06.60.73.19.26)
GUITTAT Bernard	Conseiller municipal
JONON Romain	Conseiller municipal
LABOURET Christian	Adjoint au maire (03.85.26.22.09 ou 06.80.31.52.23)
LACROIX Alexandre	Conseiller municipal
MENUT Nathalie	Conseillère municipale
PEGON Stéphane	Conseiller municipal
SAINT-MARTIN Anne-Marie	Conseillère municipale
STALPORT Christian	Conseiller municipal
VERMOREL Christophe	Conseiller municipal

Informations sur la commune



Informations sur la Mairie



Heures d'ouverture

Le mardide 9 h à 12 h
Le jeudide 9 h à 12 h
Le vendredide 14 h à 18 h
Le 2^{ème} samedi de chaque mois de 9 h à 12 h

Tél : 03.85.26.22.73

Fax : 03.85.25.05.44

Monsieur le Maire: 06.76.79.47.77

E-mail : mairie.stmaurice71@wanadoo.fr

○ Le personnel

Secrétaire de mairieIngrid BONNETAIN

Agent administratif en contrat aidéLaetitia BEAUVAIS

Agent Spécialisé des Écoles MaternellesFrançoise BOUILLOT

Agent affecté à la garderie et à la surveillance de la cantineKatia NOBLET

Agent affecté à l'école maternelle et à la surveillance de la cantineAnne-Marie CHETAIL

Adjoint technique affecté principalement à la cantineLaurence CHETAILLE

Adjoint technique principalement affecté à la voirieBernard DUMOULIN

Agent d'entretien des locauxBrigitte PERRET

○ **Activités périscolaires**

Depuis le 1^{er} septembre 2017, L'école de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf est repassée à la semaine de 4 jours donc il n'y a plus d'activités périscolaires.

○ **Services dispensés par le secrétariat de Mairie**

- Recensement militaire.
- Élections, gestion de la liste électorale.
- Urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permission de voirie.
- État-civil, délivrance d'actes. (reconnaissance d'enfant, changement de prénom, mariage, PACS, décès)
- Déclarations agricoles diverses.
- Aide sociale.
- Photocopies – Renseignements divers.

○ **Nouveaux habitants**

Il est souhaitable que tout nouvel habitant se fasse connaître au Secrétariat de Mairie. Apporter le livret de famille. Se faire inscrire également sur les listes électorales à l'aide d'un justificatif de domicile, de la carte d'électeur et de la carte d'identité.

○ **Au départ de la commune**

Il est conseillé de faire connaître à la Mairie la date du départ et la nouvelle adresse.

○ **Résidents secondaires**

Se présenter à la Mairie avec le livret de famille ou la carte d'identité et préciser l'adresse de la résidence principale.

○ **État civil**

Les extraits d'acte de naissance, de mariage ou de décès sont à demander à la mairie du lieu où a été établi l'acte (validité : 3 mois).

○ **Déclaration de naissance**

Elle doit se faire à la mairie du lieu de naissance dans les cinq jours. La reconnaissance d'un enfant peut se faire à tout moment (avant la naissance, dès la naissance ou après), à la Mairie de la Commune du domicile ou du lieu de naissance.

○ **Mariage**

Il est célébré dans la commune où l'un des deux époux a son domicile. Les formalités sont à effectuer environ 2 mois avant la date choisie, auprès de la mairie du lieu du mariage.

➡ PIÈCES A FOURNIR PAR LES FUTURS ÉPOUX :

- 1 extrait d'acte de naissance établi depuis moins de 3 mois,
- 1 justificatif de domicile,
- Liste des témoins, etc. (dossier de mariage à retirer auprès du secrétariat de mairie).

○ Décès

La déclaration de décès est effectuée par un proche à la mairie du lieu du décès, sous 24 heures hors week-end et jours fériés. En cas de décès dans un hôpital, les renseignements concernant le transport du défunt à son domicile sont donnés par la mairie du lieu de décès. Ne pas attendre : les délais sont strictement limités.

○ Carte Nationale d'Identité

Les demandes de cartes d'identité et de passeports ne sont plus à effectuer en Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, voici les communes qui dispensent ce service dans les alentours : La Clayette, Charlieu, Paray-le-Monial, Digoïn, Gueugnon, Charolles.

Mais les formulaires de demandes sont tout de même à retirer en mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

La présence de la personne concernée par la demande est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.

La carte nationale d'identité, est obligatoire pour tout voyage hors de France, même pour les enfants en bas âge. Elle est gratuite.

➡ PIÈCES A FOURNIR :

- 2 photos d'identité récentes, identiques, non coupées,
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (uniquement en de première demande ou en cas de perte, de vol ou si vous possédez une carte d'identité cartonnée).
- Un justificatif de domicile (facture par exemple), datant de moins de 3 mois.
- L'ancienne carte.
- En cas de perte ou de vol, un timbre fiscal à 25€ et une déclaration de perte.

Pour les mineurs, l'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable. Il conviendra également de fournir une pièce d'identité du parent qui dépose la demande.

La Carte Nationale d'Identité vous est remise personnellement en échange de l'ancienne carte (sauf cas de perte et vol).

DÉLAI D'OBTENTION : 3 SEMAINES.

DURÉE DE VALIDITÉ : 15 ANS.

○ **Passeport**

Les demandes de cartes d'identité et de passeports ne sont plus à effectuer en Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, voici les communes qui dispensent ce service dans les alentours : La Clayette, Charlieu, Paray-le-Monial, Digoïn, Gueugnon, Charolles.

Mais les formulaires de demandes sont tout de même à retirer en mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

La présence de la personne concernée par la demande est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet de prouver son identité. Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

➡ PIÈCES A FOURNIR (lors de la première demande) :

- 2 photos d'identité récentes et identiques, tête nue, de face et sur fond clair et uni (format 35 x 45) non scannées.
- Tarifs des passeports biométriques :

	Si vous fournissez les photos
Personnes majeures	86 €
Personnes mineures De 15 ans à 18 ans	42 €
Personnes mineures Moins de 15 ans	17 €

- 1 document officiel avec photographie (carte nationale identité, permis conduire, etc...)
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (en absence de Carte d'Identité délivrée depuis moins de 12 ans)
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Pour les mineurs, l'enfant et son responsable doivent se présenter au guichet. A la liste des pièces, il conviendra d'ajouter, une pièce d'identité du parent qui dépose la demande.

○ **Duplicata de permis de conduire**

Gratuit. (Imprimé à retirer en Mairie)

○ *Extrait du casier judiciaire*

Faire une demande écrite en joignant une photocopie du livret de famille, et une enveloppe timbrée à :

CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
107, Rue de Landreau 44079 NANTES CEDEX 01

○ *Recensement militaire*

Tout citoyen (garçon ou fille) âgé de 16 ans, est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire. Une attestation de recensement sera remise (attestation nécessaire pour se présenter à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique comme le permis de conduire, le baccalauréat...).

Il devra être muni d'une pièce d'identité et du livret de famille à jour.

○ *Certificat de concubinage*

Ce document n'a pas de valeur juridique. Une simple déclaration sur l'honneur des deux concubins suffit.

○ *Liste électorale*

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique (sauf pour les jeunes atteignant 18 ans au cours de l'année et jusqu'au dernier jour de février de l'année suivante).

Vous devez vous faire inscrire avant le 31 décembre de l'année en cours pour voter à partir du 1er Mars de l'année suivante.

Pour les nouveaux résidents, la demande d'inscription entraîne automatiquement leur radiation sur la liste électorale de leur ancienne commune.

Le vote par procuration est possible en cas d'absence pour raisons professionnelles ou médicales ou pour congés annuels. S'adresser à la Gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail qui établira la procuration.

NOUVEAUTÉS POUR LES MAIRIES

○ Le changement de prénom :

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime.

L'intéressé dépose personnellement sa demande de changement de prénom auprès de sa mairie de domicile ou de sa mairie de naissance.

Si le demandeur est un mineur ou un majeur sous tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Lorsque la demande est faite pour un enfant mineur de plus de 13 ans, son consentement est nécessaire.

Quand le prénom, seul ou associé au nom, s'avère ridicule ou porter préjudice, le titulaire peut demander à en changer.

Il est possible de demander l'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms.

Si l'officier d'état civil estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, il saisit le Procureur de la République. Si le Procureur s'oppose au changement de prénom, le demandeur peut saisir le juge aux affaires familiales.

Quels documents fournir ?

- Justificatifs d'identité et de résidence

- *copie intégrale originale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- *pièce d'identité originale en cours de validité
- *justificatif de domicile récent. Si vous êtes hébergé par un tiers, un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge devra être fourni, accompagné d'une attestation sur l'honneur de ce dernier indiquant que vous résidez bien chez lui.

- Justificatifs de l'intérêt légitime

Fournir des pièces relatives à :

- *l'enfance ou la scolarité : le certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copie des diplômes,etc...
- *la vie professionnelle : contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, ...etc...
- *la vie administrative : copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatifs de domicile, ...etc...

- Actes de l'état civil devant être mis à jour

Selon votre situation, vous devrez produire les copies intégrales originales des actes suivants :

- *acte de mariage
- *acte de naissance de votre époux(se) ou partenaire de PACS
- *acte de naissance de chacun de vos enfants

La décision est inscrite sur le registre d'état civil.

L'acte de naissance est mis à jour. L'intéressé peut produire son acte de naissance pour justifier de ce changement de prénom auprès des différentes administrations.

○ *Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) :*

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de même sexe ou de sexe différent, pour organiser leur vie commune.

L'enregistrement des PACS se déroule soit à la mairie du domicile des partenaires (commune où est établie leur résidence commune) soit chez un notaire.

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention rédigée en français. Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un PACS mais peut être aussi plus complète.

Les partenaires peuvent utiliser ou non la convention-type disponible sur le site « servicepublic.fr ».

Les pièces à fournir sont :

- Une pièce d'identité en cours de validité pour chacun des partenaires
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02)
- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02)

Si votre PACS a été enregistré par un Tribunal avant le 1er novembre 2017, la mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf est alors compétente pour procéder à la modification ou à la dissolution de celui-ci.

L'enregistrement, la modification et la dissolution du PACS sont gratuits.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes invités à consulter le site « servicepublic.fr ».

Les naissances

- Elina, Doriane GAGNEUX née le 1^{er} mars à Roanne de Mickaël GAGNEUX et Andréa DESSEAUX domiciliés à « Les Carrières » à St Maurice
- Manon QUELIN née le 1^{er} mai 2017 à Roanne de Etienne QUELIN et de Elodie NICOLAS domiciliés « Bois de la Grange » à St Maurice
- Romain, Alexis, Martin VERMOREL né le 13 mai à Roanne de Christophe VERMOREL et Mélanie BOURRÉ domiciliés « La Tour » à St Maurice
- Maël, Sébastien, Roger LEVEL né le 25 juillet à Roanne De Kévin LEVEL et Maëva DEVERCHERE Domiciliés « Le Paquier des Hâtes » à St Maurice
- Éthan, Énoch FLICHY né le 09 août à Roanne De Stéphane FLICHY et Eduarda PASCOAL Domiciliés « Bois de la Grange » à St Maurice
- Elloria LAFORET née le 1^{er} septembre à Roanne De Thomas LAFORET et Wendélina BOISTEAU Domiciliés « Les Carrières » à St Maurice



Mariages



- Laura PERCET et Joanny SARRY domiciliés à « Avignon » à St Maurice se sont unis à la mairie le 12 août

Décès

*Marinette, Gabrielle, Claudia BOURRIN Veuve KALAITZI décédée le 21 janvier à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

*Paul MITHRIDATE décédé le 31 janvier à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

*Marie-Louise, Claudia GAY Veuve PERROT décédée le 10 mars à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

*Yvonne, Antoinette MORIN Veuve DELANGLE décédée le 24 mars à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

*Rose BASSI Veuve PLASSE décédée le 26 mars à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

*Jeanne, Claudia FOURNIER Veuve CHASSIGNOL décédée le 05 avril à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

*André, Victor MERIEUX décédé le 13 avril à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

*Édouard, Amédée, Joseph BRESCIANI décédé le 23 juillet à Roanne

*Alain, Robert FARGES décédé le 26 août à Paray-le-Monial

*Thierry, Antoine, Emmanuel GRELICHE décédé le 04 septembre à Roanne

*Claudette NEVERS décédée le 19 septembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

*Toutes
nos
Condoléances*

Réalisations 2017

- **Acquisitions :**

- Acquisition d'un nettoyeur vapeur pour carrelages, faïences, vitres pour l'entretien des locaux communaux.
- Acquisition d'extincteurs et d'un plan d'évacuation pour la Maison des P'tits Loups.
- Acquisition d'une enseigne pour la Maison des P'tits Loups.

- **Investissements et travaux :**

- Continuation de l'étude du Plan Local d'Urbanisme réalisé par le Cabinet d'Études « Atelier du Triangle »
- Travaux de voirie réalisés par l'entreprise THIVENT
- Travaux électriques à l'école avec mise en réseau de plusieurs ordinateurs pour créer un espace informatique dans la bibliothèque de l'école.
- Changement des fenêtres de la Maison CHOPELIN
- Changement de la porte et des fenêtres de la bibliothèque
- Diagnostic du réseau d'assainissement dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé par le Cabinet d'Études « ICA Environnement »

Projets 2018

- Travaux d'amélioration du système d'assainissement collectif.
- Finalisation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- Commencement de l'étude de faisabilité du Lotissement Fromentale.
- Continuation des travaux de mise en accessibilité de la Bibliothèque.
- Travaux de voirie divers.
- Acquisitions diverses de matériels.

Stationnement

La Commune de Saint-Maurice dispose de places de parkings en nombre suffisant, particulièrement en Centre-Bourg.

Pour le confort de tous, quelques règles sont à respecter :

- Devant les commerces, le stationnement doit être limité au temps nécessaire, mais il ne doit pas y avoir de voitures ventouses.
- Place de l'Église, des places sont réservées au Cabinet d'Infirmières.
- A l'école, les parents doivent stationner sur le Parking de la Place des Anciens Combattants, les places à l'entrée de l'école sont réservées aux enseignants.
- Des places « handicapés » sont matérialisées à proximité du bâtiment périscolaire et sur la Place de l'Église.

Dans tous les cas, le stationnement sur la chaussée ne doit pas entraver la circulation des véhicules, **en particulier des bus scolaires.**

Nuisances sonores

Les animaux :



Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Les appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

(Cf. arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2001)



Brûlage des déchets

La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée.



Toutefois, dans les communes rurales, (population inférieure ou égale à 2000 habitants au dernier recensement), lorsque la quantité de déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficile à brûler, tels que la tonte des pelouses est interdit.

L'adjonction de tous produits pour activer la combustion des végétaux (pneus, huile de vidange, gasoil ...) est interdite. Les déchets végétaux à éliminer devront donc être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité...) l'exigent.

Propriétaires de chiens dangereux

Conformément à la loi du 20 juin 2008, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent suivre une formation obligatoire afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation d'aptitude, valable 5 ans, est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens dits dangereux.



1^{ère} catégorie : les chiens d'attaque :

Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture qui ressemblent aux chiens de race :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés « pitbulls ») ;
- Mastiff, communément appelés « boer-bulls »
- Tosa

2^{ème} catégorie : les chiens de garde et de défense :

Ce sont les chiens inscrits au livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture :

- Les chiens de race Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race American Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race Rottweiler et ceux ressemblant, non inscrits à un livre généalogique et reconnus par le Ministère de l'Agriculture ;
 - Les chiens de race Tosa

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de Mairie.

Divagation d'animaux

La divagation d'animaux est interdite par l'article L 211-19-1 du Code Rural : « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. »

Le Maire dispose d'un pouvoir de police spéciale en matière de divagation d'animaux. En effet, l'article L.211-22 du Code Rural précise que « Les maires prennent toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».



Location de salles

➤ LOCATION PETITE ET GRANDE SALLE DU FOYER RURAL

(Tarifs hors charges : chauffage, électricité, gaz : relevé de compteur)

- Associations communales ou intercommunales et écoles

Réunions, Assemblées Générales, pratique du sport, concours de cartes des écoles, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif.....	GRATUIT
Manifestations à but lucratif, séances,etc....	100 €
Bals privés, ...etc...	100 €
Bals de classe (privés) ou banquet de conscrits ... etc	100 €

- Associations extérieures à la Commune

Séances...etc...	144 €
Bals privés ... etc ...	300 €
Banquets privés ou banquet de conscrits ... etc ...	300 €
Comité d'entreprise ...etc ...	120 €

- Particuliers de la Commune

3 jours (mariage)	120 €
Soirée et Dimanche	80 €

- Particuliers d'une autre commune

3 jours (mariage)	420 €
Soirée et Dimanche	250 €

- Cautions

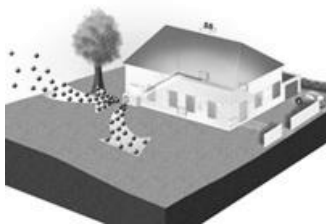
Caution sous forme de chèque, remise en Mairie avant toute utilisation, en s de détérioration de la salle et du matériel	500 €
Caution sous forme de chèque, remise en Mairie avant toute utilisation, pour remis en état de la salle	150 €

➤ LOCATION SALLE DES RÉUNION DERRIÈRE LA MAIRIE ET CANTINE

Location salle de réunion derrière la Mairie + cantine Exclusivement pour les associations et les particuliers de la Commune	Été : 60 €
	Hiver : 80 €
Caution pour l'utilisation de la salle par chèque à l'ordre du trésor	350 €

Location de la vaisselle pour 200 couverts maximum :

Se renseigner auprès de Mme Huguette MEILLER (Association Familles Rurales) au 03.85.26.20.10.



Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire vous informe... Aérothermie – Géothermie – Pompes à chaleur

De nouvelles technologies en matière de chauffage sont disponibles sur le marché. Il faut être attentif quant à leur utilisation, car elles sont trop souvent dépourvues de système progressif d'augmentation de puissance et sont uniquement raccordables en monophasé pour des raisons de coût de commercialisation.

Nous devons être très vigilants sur cette initiative trop souvent banalisée et qui entraîne beaucoup de désagréments pour l'acquéreur. Ces appareils, utilisés dans des conditions optimum, peuvent être source de gain pour l'utilisateur, mais avant de mettre ces installations en place, surtout dans le cadre de transformation de l'habitat où il n'est pas obligatoire d'avoir un permis de construire ou une déclaration de travaux, il est indispensable d'en informer la Mairie pour connaître les paramètres du réseau à proximité de la construction concernée et connaître les possibilités par rapport à l'initiative envisagée.

Les services techniques du SYDESL pourront vous apporter ces informations en partenariat avec votre Mairie.



Élagage

L'élagage est important dans nos petits chemins ruraux. Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation des chemins ruraux, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb de ces voies et les haies conduites, de manière que leurs développements ne fassent pas saillis du côté où passe le public.

Lorsqu'il existe un danger pour la circulation, par exemple des branches pouvant endommager les véhicules circulant sur la chaussée, la Mairie peut procéder à un élagage d'office aux frais du propriétaire.

Le Spanc du Brionnais



La Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, renforcée par la LEMA de 2006, fait de l'assainissement une compétence obligatoire des communes. Celles-ci sont tenues de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la mission est de contrôler périodiquement les installations.

Votre commune a délégué cette compétence au SPANC du Brionnais qui l'exerce à sa place. Ce syndicat a mis en place un service, avec 2 techniciens spécialisés en assainissement, qui sont au service des collectivités, et pour leur apporter un appui technique. Ils ont pour missions de vérifier la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations neuves ; conseiller les usagers qui le demandent ; exécuter les missions de contrôle imposées par la loi sur les installations existantes.

Ces missions de contrôle permettent notamment :

- d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- de repérer les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure éventuels,
- de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation de l'installation,
- de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

Toutes les installations existantes ont été vérifiées une 1^{ère} fois entre 2008 et 2013. Chaque installation sera de nouveau contrôlée entre 2014 et 2020.

A chaque visite l'usager concerné reçoit un rapport complet de son installation avec des recommandations et conseils, et la commune reçoit un compte-rendu de toutes les installations visitées avec leur classement au regard de la loi.

Les usagers souhaitant réhabiliter leur installation peuvent bénéficier, sous certaines conditions de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Les personnes intéressées doivent s'adresser au SPANC qui leur apportera tout conseil, sur les travaux, l'éligibilité, et les accompagnera dans le montage du dossier.

ATTENTION, l'Agence de l'Eau vient de nous informer de la probabilité de l'arrêt des subventions à partir de mars 2018. Les demandes éventuelles doivent donc nous parvenir dans les plus brefs délais (dossier complet déposé au SPANC au plus tard début février).

Pour tout renseignement concernant ces aides ; contactez Mme RIVIÈRE Manurêva (technicienne au 06.84.25.92.39).

Le Président, Auguste LAVENIR



Filtre à sable vertical drainé



Filtre compact



Filtre planté



Microstation

Un nouveau programme pour nos rivières

Un nouveau contrat de rivière Sornin Jarnossin a été signé le 20 juin 2017 pour 5 ans. Il est porté par le SYMISOA pour le bassin du Sornin, et par Charlieu Belmont Communauté pour le bassin du Jarnossin. Le programme de près de 7 millions d'Euros, financé principalement par l'Agence de l'Eau (55%) et les Communautés de communes du territoire (24%), fait la part belle aux travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau (environ 80% du budget y sont consacrés). Les 20% restants permettront de financer les postes nécessaires à la mise en œuvre des projets (équipes rivières et techniciens), ainsi qu'un programme de sensibilisation renforcé, notamment pour accompagner le passage au zéro pesticide des collectivités et des particuliers, et pour proposer des animations dans les écoles.

Les 1ers travaux ont commencé dès l'été 2017, notamment sur la commune de St Maurice, avec la protection de la berge au niveau du Sornin (réalisée par l'équipe du SYMISOA courant octobre) : un enrochement para-fouille a été installé en pied de berge, puis une technique végétale permettant de reconstituer une berge naturelle a été réalisée (création de 2 lits de branches), et complétée par des plantations en haut de berge.

L'équipe du SYMISOA a également démarré la fauche répétée du foyer de renouée du japon (plante envahissante) situé au niveau du stade, afin de limiter la contamination plus à l'aval. Un panneau de sensibilisation sur la renouée sera prochainement installé sur le site.



Réalisation lit de Branche



Fin de chantier

A noter :

- Visitez le nouveau site internet du SYMISOA pour consulter l'intégralité du programme du contrat de rivière, suivre les travaux, et trouver de nombreuses informations et actualités: **www.symisoa.fr**

- 4 soirées d'information ouvertes à tous concernant le JARDINAGE SANS PESTICIDE sont prévues en février/mars 2018. Des ateliers de jardinage suivront, programmés au printemps.

Pour tout renseignement : SYMISOA
Tél : 04.77.60.97.91 - contact@symisoa.fr

Un Syndicat au service des propriétaires forestiers

Le Syndicat des Forestiers Privés de Saône-et-Loire regroupe 840 adhérents possédant 48 743 ha (en France 40 633 adhérents possédant 1 903 259 ha). Ils bénéficient des services suivants :

- **Assurance responsabilité civile** compétitive contre les accidents causés par exemple par des chutes d'arbres ou de branches, incluse dans la cotisation annuelle.

- **Défense des intérêts** des propriétaires auprès des administrations et des élus, au niveau local comme au niveau national où notre Fédération agit auprès des ministères des Finances et de l'Agriculture et au sein de la filière bois.

- **Informations** sur la sylviculture, les contrats, la fiscalité, grâce à des bulletins régionaux et lettres d'informations, accès au site internet du Syndicat, tarif préférentiel à la revue mensuelle Forêts de France.



- **Conseils juridiques.**

- **Accès à un réseau d'adresses utiles** : formations, experts, coopératives, scieries, entrepreneurs forestiers...

L'union fait la force, rejoignez nous !

Syndicat des Forestiers Privés de Saône et Loire, Mme Martel,
Maison Régionale de l'Innovation 64A rue de Sully CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX,
Tel. : 03 80 40 34 50, E-mail : forestiers71@gmail.com.

Amicale du don du sang

L' Amicale du don de sang a besoin encore et toujours plus de la générosité de chacun.

Si vous êtes âgés de plus de 18 ans et jusqu'à la veille de vos 71 ans vous serez les bienvenus à la Salle Léonce Georges - Rue Gambetta à CHAUFFAILLES **de 8h à 12h 30** aux dates suivantes :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - Mercredi 10 Janvier | - Mercredi 5 Septembre |
| - Vendredi 9 Mars | - Vendredi 5 Octobre |
| - Mercredi 9 Mai | - Vendredi 9 Novembre |
| - Vendredi 6 Juillet | - Samedi 15 Décembre |

Une collation est servie à chaque donneur. Vous pouvez être accompagné(e) de vos enfants. Ils sont surveillés pendant le don sans aucun problème.

D'avance MERCI. Bonne année et surtout la santé pour tous.

Renée DRUERE
Présidente - 03.85.26.30.96

École La petite trousse

L'année 2017 fut une année riche en manifestations pour l'école de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Tout d'abord, à l'occasion des élections présidentielles, l'école a elle aussi organisé ses élections afin de nommer son école.

Les élèves les plus âgés ont suggéré divers noms et après le passage des élèves votants dans l'isoloir, le dépouillement mené par Monsieur le Maire a donné son résultat : c'est le nom « **La petite trousse** » qui a été plébiscité.



L'eau a été le fil conducteur de l'année.

Sur ce thème les 4 classes de l'école et leurs 84 élèves ont participé à un concours national « Rivière d'images et fleuve de mots » : il s'agissait de peindre une toile de 2 mètres sur 1 mètre. Après de multiples promenades aux abords de la rivière, la toile réalisée par tous les élèves et nommée « Si le Sornin m'était conté » a été récompensée d'un « Coup de cœur » : en récompense, une conteuse est venue à l'école.



Autour de ce thème de l'eau, différentes sorties ont été organisées.



Les enfants des classes de TPS, PS, MS, GS et CP se sont rendus une journée à



Digoin pour faire une croisière sur la Canal et aller à l'Observatoire travailler autour d'une histoire « Lilou, la petite loutre ».

Les enfants des classes de CE1, CE2, CM1, CM2 ont participé à un voyage de 3 jours à Bully : ils ont pu mener diverses expériences sur l'eau, observer la faune et la flore des bords de la Loire. Ce séjour fut aussi l'occasion de prendre part aux tâches de la vie quotidienne puisque les enfants ont eux-mêmes cuisiné les repas, mis et débarrassé les tables... Tous en garderont d'excellents souvenirs !

Un autre thème a été mis en avant au cours de l'année : le respect de l'environnement.

A ce sujet, les enfants se sont inscrits à l'opération « Nettoyons la nature ». Équipés de gants et de sacs poubelles, nos élèves arpentent le village à la recherche du moindre déchet. La récolte fut malheureusement bonne cette année puisque 39,800 kgs de déchets ont été ramassés...

Pour approfondir ce travail, la classe des CM a participé à un concours académique « Ma campagne de sensibilisation » en élaborant un jeu sous forme de quizz sur le thème du tri du papier. Cette réalisation des CM de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf a touché le jury qui leur a attribué un « Coup de cœur ».



Durant cette année, différentes fêtes ont également été célébrées :

- La fête de Carnaval : les enfants, transformés en danseuses du monde, sorciers et sorcières, héros, footballeurs, métiers, clowns, années disco, pirates, cow-boys ou Super Héros, ont d'abord défilé dans le bourg et ensuite partagé un goûter avec les résidents de l'EHPAD.



- La fête d'été : les enfants ont pu présenter à leur famille venue les applaudir un spectacle constitué de chants, de poèmes, de récits, de danses, autour du thème de l'eau.

Les élèves volontaires de CE et de CM ont également pu être associés aux commémorations du 08 mai et du 11 novembre à travers diverses lectures (poèmes, lettres...).

Enfin, les élèves continuent de participer à divers projets : Colégram (exposition au centre d'art contemporain de Marcigny), rencontres sportives avec les écoles rurales du canton de Chauffailles (gymnastique, handball, natation, triathlon), visionnage de 3 films dans le cadre de « École et cinéma ».



L'année 2018 se déroule quant à elle sous le thème du patrimoine.

A ce sujet une exposition, ouverte à tous les habitants, sera mise en place à la fois à l'école, à la gare et à la chapelle le vendredi 6 avril. Les travaux exposés résulteront d'un travail mené conjointement avec l'association « Esox Lucius » et l'intervention de professionnels. Nous comptons sur votre présence pour venir voir ces travaux des enfants relatant le patrimoine local de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf sous diverses formes : photographique, plastique, sonore. Si vous souhaitez ensuite vous restaurer, un snack et une buvette seront mis en place à l'école.

Divers projets vont être menés cette année autour de l'étude du patrimoine : une sortie au château de Brancion pour les classes de TPS, PS, MS, GS, CP ; un voyage de 4 jours vers Autun pour les classes de CE1-CE2-CM1-CM2 (visite des sites de Bibracte, Autun, Guédelon...).

D'autres manifestations auront lieu : fête de Carnaval le vendredi 9 février, fête d'été le vendredi 22 juin.

L'équipe enseignante remercie vivement la municipalité pour son soutien dans nos divers projets, les P'tits Loups pour son aide précieuse, ainsi que les familles rurales pour son don au moment de Noël.

L'école « La petite trousse » vous souhaite une excellente année 2018 et espère vous rencontrer lors de son exposition du vendredi 6 avril.

Mme Giraud Stéphanie - 03 85 26 22 07 - 0710817c@ac-dijon.fr

Tennis

Les tickets pour l'utilisation du terrain sont en vente :

- à la boulangerie BESANÇON (Saint-Maurice)
- à l'épicerie VIVAL (Saint-Maurice)
- au secrétariat de Mairie (Saint-Maurice)

- L'abonnement annuel est fixé à 27 € pour les adultes et à 16 € pour les enfants de moins de 14 ans, un forfait couple est fixé à 45 €.
- Le tarif horaire est fixé à 7 € et à 1,50 € pour les personnes invitées par un adhérent.
- Un forfait spécial « juillet-août » est fixé à 17 € pour les adultes et à 8 € pour les enfants de moins de 14 ans. Pour le tarif annuel, la clé est remise avec la carte d'abonnement, et devra être rendue en fin d'année.
- Pour le tarif horaire, la clé est remise contre une caution de 5 € ou une pièce d'identité.

Chaque joueur doit s'inscrire sur le tableau prévu à cet effet au terrain.



Activités professionnelles de notre village

COMMERCES

Boulangerie Pâtisserie Jérôme et Aurélie BESANÇON	Tél. 03 85 26 20 26
Épicerie Vival	Tél. 03 85 26 29 36
Bar-Restaurant « Le Bistrot »	Tél. 03 85 24 53 15
Viviane Coiffure	Tél. 03 85 26 24 75
Coiffure à domicile – Karine DAUBOURG	Tél. 06 63 18 05 94
Coiffure à domicile – Nély CARTET	Tél. 06 09 01 48 30

ARTISANS

ALHENA - Énergies renouvelables DESCHAMPS Frédéric	Tél. 03 85 26 22 14 Fax. 03 85 24 53 87 Contact@alhena-net.com
Ets. BASSEUIL SARL - Plomberie – Chauffage – Sanitaire BASSEUIL Philippe	Tél : 03 85 26 20 48 Ets.basseuil@bbox.fr
SARL ACA – Charpente – Couverture - Zinguerie - Maçonnerie DESBOIS Vincent et POLETTE Yannick	Tél. 06 69 13 15 31 Tél.06 69 27 83 12
CASTELNO'SERVICES - réalisation de vos travaux dans tous les domaines du bâtiment	Tél. 06.32.09.02.85 castelnoservices@gmail.com

SERVICES

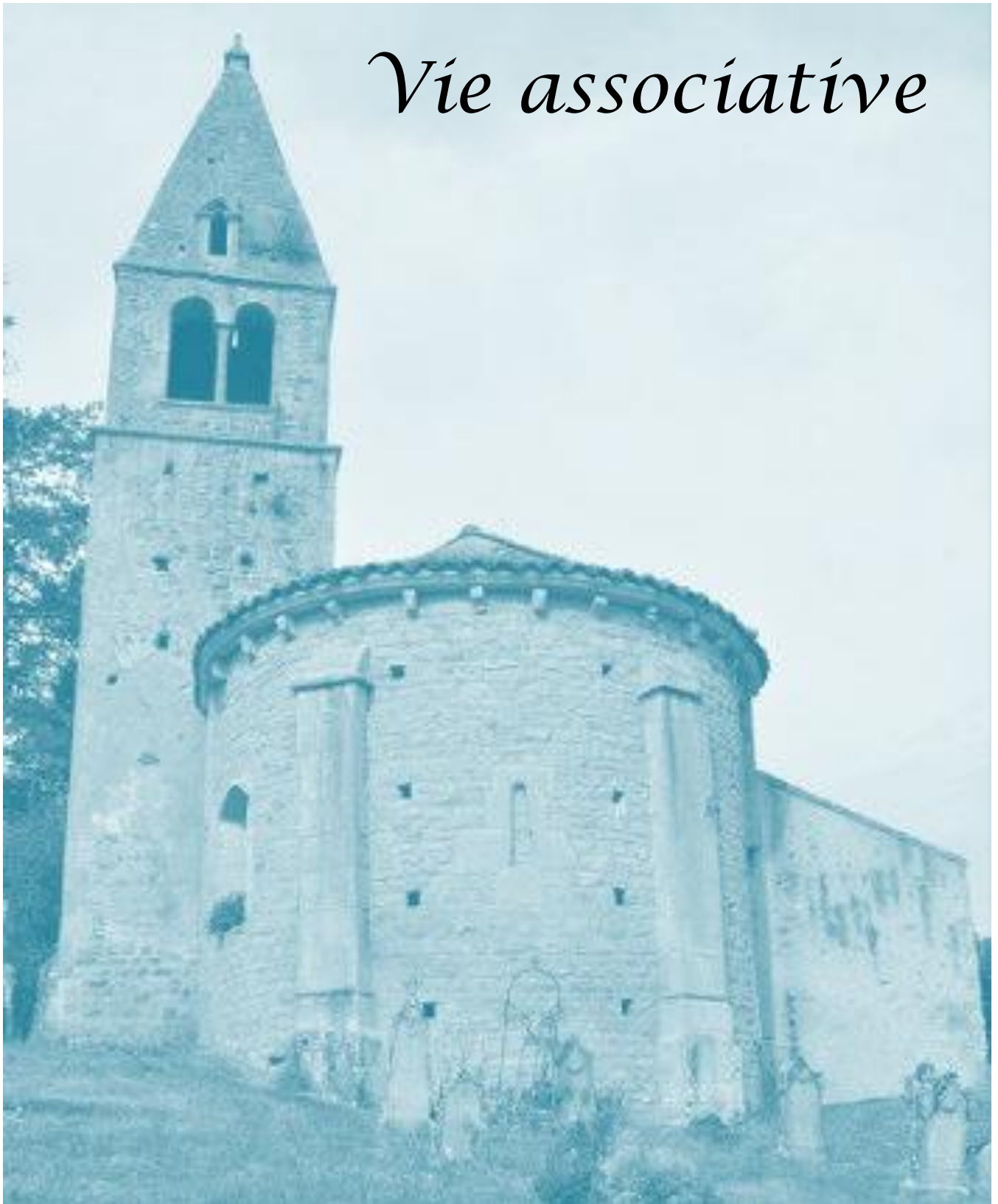
A.D.M.R.	Tél. 03 85 26 23 49
Maison de Retraite « Le Colombier » - maisonderetraitecolombier@wanadoo.fr	Tél. 03 85 26 21 97 Fax.. 03 85 26 23 63
PORTALLIER Alain – Transport de personnes – Voiture de petite remise – Messagerie – Courses	Tél. 03 85 26 22 27 Tél. 06 03 69 28 76
JONON Corinne – Assistante sociale et Médiatrice familiale	Tél. 06 75 58 99 46
Dr. Violon	Tél. 03 85 26 23 47
SPANC du Brionnais	Tél. 03 85 25 94 20
SIE Vallée du Sornin	Tél. 03 85 26 21 61
VEOLIA	Tél. 0 810 000 777
CAPIFRANCE – Didier MOREL – Conseiller immobilier	Tél. 06 32 09 02 85
CABINET D'INFIRMIÈRE	Tél. 03 85 26 24 50
A.D.M.R.	Tél. 03 85 26 23 49
Dr. Violon	Tél. 03 85 26 23 47
SPANC du Brionnais	Tél. 03 85 25 94 20
SIE Vallée du Sornin	Tél. 03 85 26 21 61
VEOLIA	Tél. 0 810 000 777

GÎTES

Maison de Retraite « Le Colombier »- maisonderetraitecolombier@wanadoo.fr	Tél. 03 85 26 21 97 Fax. 03 85 26 23 63
« Papillon » 3 épis - 6 pers.- 4 ch Service réservation à Mâcon	Tél. 06 06 56 72 86 06 23 66 30 63
Sarry Brigitte – Les petites Avaizes	Tél. 03 85 26 28 63

Pour Information : Gîtes de France – Saône-et-Loire –Esplanade du Breuil – BP 52 – 71010
MACON Cedex. Tél. 03 85 29 55 60 Fax 03 85 38 61 98 www.gites-de-france.fr -e-mail :
info@gites-de-france.fr

Vie associative



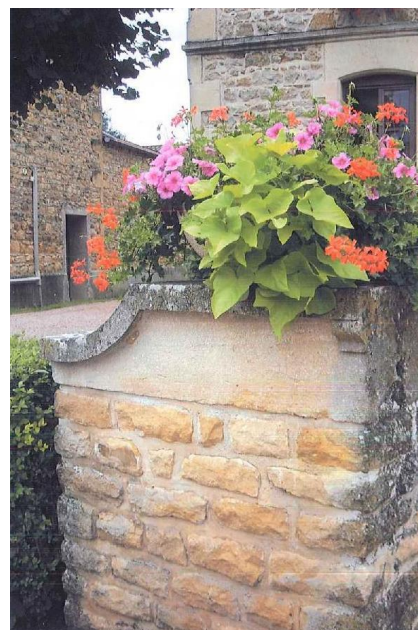
Fleurissement

1200 plants de fleurs ont été mis en place fin mai dans les 14 massifs et 63 pots et jardinières par les bénévoles.

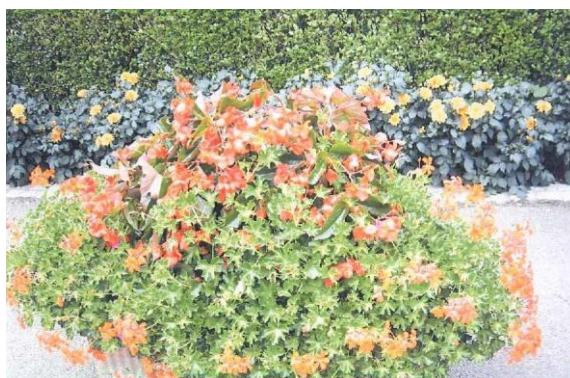
Christian STALPORT, responsable fleurissement établit un calendrier afin que le nettoyage et l'arrosage se réalisent dans de bonnes conditions pour l'ensemble des bénévoles et des employés communaux.

Cette année, grâce au beau temps notre village a été resplendissant avec de belles couleurs et des fleurs qui ont duré longtemps.

Comme vous avez pu le constater, les désherbants ont été abandonnés laissant l'herbe envahir les bordures et les trottoirs. Les arbres de l'ancien cimetière ont été taillés et traités contre les chenilles.



Fin juillet nous avons reçu le jury départemental qui est venu voir nos réalisations florales et l'entretien du village.



Un appel est lancé afin de recruter des bénévoles pour les plantations et l'entretien tout au long de la saison estivale.

Bibliothèque - Relais lecture

Les travaux de rénovation à la bibliothèque sont démarrés. Les fenêtres et la porte d'entrée sur la façade ont été changées.

Dans la cour de la mairie, une entrée pour personne à mobilité réduite a été créée et l'agrandissement de la bibliothèque est prévu pour 2018.



Nous sommes ouvert au public deux jours par semaine :

Le mercredi de 14h30 à 16h30

Le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

Abonnement annuel : 9€ adultes / 4€ enfants

Avec l'aide de la médiathèque « Quai des Mots » de Chauffailles, nous avons à votre disposition de nombreux livres, CD, romans, bandes dessinées, documentaires policiers ...etc...

Tous les habitants du village et des villages extérieurs sont les bienvenus pour un moment de détente, d'échanges et de convivialité.

Les bénévoles sont là pour vous recevoir et vous conseiller dans le choix de vos lectures.

Meilleurs vœux et bonne année à tous.

La Marmite

La marmite, c'est une cocotte ou une grosse casserole familiale où bouillonnent à feu doux de beaux et bons ingrédients qui émoussent les papilles de ses convives aux fins de partager un bon repas copieux

S'investir sur sa commune, mais pas seulement, s'ouvrir à un lieu de vie où les habitants des communes proches les uns des autres trouvent un intérêt au monde rural, apprécient que des activités, des loisirs, du sport, du bien-être, des spectacles, des événements leur soient proposés par des professionnels, en toute simplicité, humilité, juste pour le bien vivre ensemble.

Favoriser des activités intergénérationnelles est notre objectif, comme créer des événements de découverte dans différents domaines.

La Marmite est adhérente à La FDFR 71 (fédération départementale des foyers ruraux de Saône et Loire), qui est basée à la Roche Vineuse. Elle sollicite la fédération pour ses services d'ordre administratif, la gestion des assurances, l'aide au montage de dossiers spécifiques, l'apport d'informations et de conseils ...



Nous proposons des activités pour tous, de 3 à 120 ans ! Elles sont regroupées sur notre site internet lamarmite-asso.fr. Pour toutes demandes veuillez s'il vous plaît nous contacter sur lamarmite.plouf@gmail.com ou par téléphone au 06-95-10-74-17 (Alexia) ou 06-06-63-95-51 (Maryline)

L'adhésion est obligatoire et est en sus du tarif des activités : 20€ pour une adhésion individuelle ou 30€ pour une adhésion familiale.

Les cours mis en place aujourd'hui sont:

- Le Pilate : le lundi de 10h à 11h00 et de 20h à 21h avec Sandrine Caron à la salle du foyer rural
- La méditation guidée : le lundi de 18h30 à 19h00 avec Sat Prem dans la salle derrière la mairie
- Le yoga kundalini : le lundi de 19h00 à 20h30 avec Sat Prem dans la salle derrière la mairie
- Le Hooping (hula hop) : le mardi de 18h00 à 19h00 avec Céline Rieu salle du foyer rural.
- L'ensemble vocal : le mardi de 19h00 à 20h30 avec Nora Strike à la salle derrière la mairie.



En alternance une semaine sur deux :



- Le bébé-gym : avec Erika le mercredi de 16h15 à 17h15 à la salle du foyer rural (pour les 3-6 ans)
- Le mutlisport : avec Erika le mercredi de 17h30 à 18h30 à la salle du foyer rural (à partir de 7 ans)
- Les ateliers Montessori : avec Ambre le mercredi de 15h00 à 16h00 puis de 16h15 à 17h15 derrière la mairie (pour les 3-6 ans) et de 17h30 à 18h30 (pour les 7-10 ans)
- La zumba : le mercredi de 18h30 à 20h et de 20h à 21h30 avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural

➤ La danse modern'jazz (pour enfants): le jeudi de 17h15 à 18h15 avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural

- Le pound fit : avec Sandrine de 18h15 à 19h05 à la salle du foyer rural
- Le Qi Gong : le jeudi de 19h00 à 20h15 avec Fabienne Lainé derrière la mairie
- Le théâtre adultes : un vendredi par mois, à partir de 20h derrière la mairie
- La zumbaby : un samedi par mois de 11h à 12h avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural
- Le théâtre enfants : un samedi sur deux, de 14h à 17h à la salle du foyer rural ou autre suivant disponibilités avec Julienne Dinota et Juliette Durix



La marmite organise également des événements ponctuels tout au long de l'année, vous pourrez les retrouver dans ce bulletin municipal.

Avec le soutien de la mairie, La Marmite accueille vos enfants dans son Centre de loisirs chaque mercredi (hors vacances scolaires) de 7h30 à 18h30 à la maison des p'tits loups. Au programme : activités manuelles, sport, temps calme, temps créatifs !

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour voir les mises à jour. (lamarmite-asso.fr).

lamarmite.plouf@gmail.com

lamarmite-asso.fr

Alexia Troncy : 06.95.10.74.17

Campagn'art

Le festival Campagn'Art présente cette année sa 17^e édition sur le thème **"Back to nos futurs"** et aura lieu 29 et 30 juin 2018 sur les communes de St Maurice Les Châteauneuf et Châteauneuf.

Notre objectif, par l'intermédiaire de ce festival, est de rendre accessible la musique actuelle en milieu rural, de faire connaître notre région, d'y apporter une dynamique et de présenter des groupes musicaux locaux méritant de se produire sur une scène de qualité.

Nous tenons néanmoins à faire perdurer l'esprit de convivialité et de partage de notre campagne, en perpétuant la tradition du feu de la Saint-Jean, qui, brûlant sur l'île au cœur du Sornin, illumine au cours de la soirée le pont qui relie les deux villages.



C'est finalement la solidarité qui motive notre action, dans la mesure où nous sommes soutenus depuis nos débuts aussi bien par les deux mairies et les entreprises locales, qui se montrent des appuis solides et fidèles, que par les bénévoles de tous âges qui n'épargnent pas leur énergie. Mais l'esprit de partage s'exprime particulièrement au cours de la soirée, puisque le public se montre fidèle et toujours plus nombreux.

"De la culture pour tous » est depuis plusieurs années le mot d'ordre de Campagn'art : nous voulons toucher petits et grands, abolir les barrières, au profit d'une valeur qui n'existe que par le partage : la solidarité. Même si la gratuité a toujours été notre souhait, nous avons été contraints d'appliquer le tarif libre qui reste à la portée de chacun.

À une époque où les liens entre générations sont de plus en plus distendus, impliquer les uns et les autres dans une action commune participe d'une volonté de recréer un tissu social homogène. Dans ce cadre, nous travaillons aux côtés de bénévoles de tous âges mais nous cherchons aussi à accroître l'implication des habitants de Saint Maurice et Châteauneuf, en imposant l'installation du festival au cœur des deux villages pour une meilleure proximité et appropriation de l'événement par les habitants.

Expos en Chœur

En 2017, Expos en chœur ouvrait la Chapelle aux artistes confirmés ou débutants pour la 29ème année.

Cette année encore la peinture et le dessin étaient très présents, les styles diversifiés ont permis des échanges entre exposants et public. Poteries, poupées, tissus, cartons, boutons, aiguilles, pinceaux, autant de sujets de discussion : les artistes amateurs sont unanimes pour reconnaître apprécier les conversations qu'ils ont avec les vacanciers ou les habitants.

Sur les 7 semaines d'exposition, ce sont environ 1600 visiteurs qui se sont promenés sur le site de la petite Chapelle,

Nous sommes prêts à recevoir toute proposition d'exposant pour l'été 2018, et ce sera le 30 ème été.

Et pour voir ou revoir les expos, pour vous inscrire, notre site internet : www.expos.st-maurice.fr

Contact :Michelle Corre - 03 85 26 29 37

Comité foire

Le Comité de la Foire a fêté en 2017 sa 33^{ème} édition sous le thème : « fleurs et plantes »

Encore une fois : félicitations à tous les enfants et leurs enseignants qui ont nettoyé le site où chacun a pu déballer ses articles à vendre sur un terrain « hyper » propre.

Le spectacle du samedi soir a ravi tout le monde, l'artiste invité à se produire a bien tenu en haleine la salle, les éclats de rire en sont témoin.

Belle journée que ce dimanche dans la chaleur de l'été indien où chacun a pu profiter.

Le nouveau menu a fait des heureux à table, et en cuisine où les cuisiniers ont eu un peu plus de temps pour « souffler », après le traditionnel moules-frites qui a conclu la soirée du samedi.

A la tisanière, gaufres à « gogo », confiture maison ou chocolat pour les accommoder, dans la bonne humeur.

Les stands se sont montés le samedi, encore une fois au soleil. Et le lundi, nos bénévoles ont pu terminer le rangement dans la bonne humeur.

Merci aux bénévoles, anciens et nouveaux, de leur investissement.

Alors si vous voulez vous aussi prendre un peu de bon temps avant et après la fête rejoignez-nous !

L'édition 2018 se prépare et c'est la **34ème foire-brocante, et le thème ?**
« cucurbitacés !!! »

Vous pouvez nous proposer vos idées d'animations, d'artisans à inviter... :

Rendez-vous aux 22 et 23 septembre 2018

Contact :Michelle Corre - 03 85 26 29 37

17^{ème} Rassemblement des Saint-Maurice

Le rassemblement 2017 des Saint Maurice a eu lieu les 3 et 4 juin à Saint Maurice sur Fessard dans le Loiret, commune d'environ 1 200 habitants à proximité de Montargis.

Cette année, notre délégation était réduite à 22 membres, aussi avons-nous opté pour la location de mini bus, ce qui donne plus de souplesse dans les horaires.

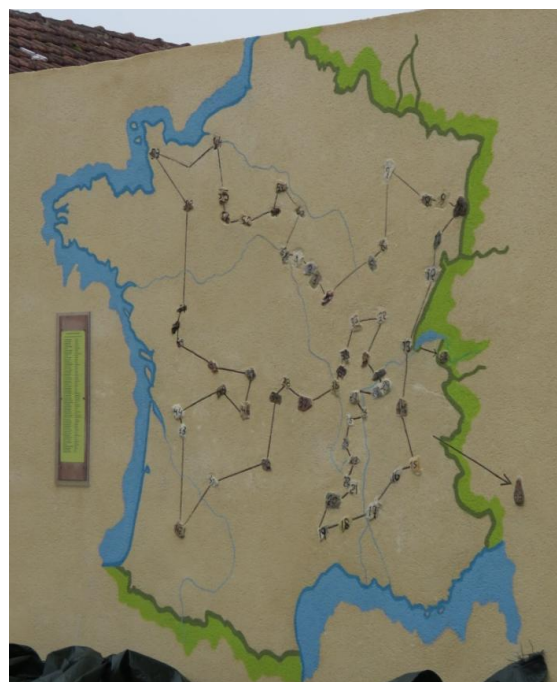
Pour mieux profiter de ce déplacement, nous avons décidé de prendre un jour de plus, et de partir dès le vendredi matin, pour faire un arrêt à Bourges. Cela nous a permis de visiter la cathédrale et ses magnifiques vitraux, ainsi que le Musée du Compagnonnage qui expose de spectaculaires réalisations de Compagnons du Tour de France, dans des domaines aussi divers que le bâtiment, modèles de charpentes, d'escaliers, de fenêtres, ou de secteurs de la couture avec des dentelles, des robes et toute autre réalisation. Rien que ce musée vaut à lui seul le déplacement. Une visite en « petit train » a également permis de découvrir les aspects moyenâgeux de la ville qui aurait méritée un arrêt plus long.

Un hôtel à 10 Km du lieu de rassemblement nous a permis de passer une nuit reposante et de nous retrouver dès 9h le samedi matin à Saint Maurice sur Fessard avec 13 autres délégations et 245 saint mauriciens, sans compter les autochtones, dans une ambiance très conviviale comme les années précédentes, avec le plaisir de retrouver des amis que nous n'avions pas vu depuis un an.

Outre les festivités habituelles, en particulier le marché des régions qui connaît toujours le même succès, les visites organisées de la ville de Montargis, sous une pluie telle qu'une majorité d'entre nous a écourté le programme après les explications à l'intérieur de la cathédrale, l'après midi a été marqué par l'inauguration d'une carte de France et d'un peu d'Europe retraçant le périple effectué par Martine Frimour en 2006 et 2007, du club cyclotourisme de St Maurice sur Fessard, qui, ces années là, avait consacré ses vacances à relier en vélo tous les Saint Maurice de France.

Lors de chacune de ses étapes, elle avait ramassé un caillou qui est maintenant encasté dans cette carte.

C'est d'ailleurs à la suite de ce périple qu'elle a créé l'association Amitié Rencontre entre les Saint Maurice et que sa commune a adhéré au rassemblement en 2007.



En 2018, le rassemblement se déroulera à Saint Maurice en Cotentin, dans la Manche, où nous sommes déjà allés en 2004, déplacement dont nous gardons un excellent souvenir.

Il serait souhaitable que notre délégation se rajeunisse car nous constatons que le vieillissement nous atteint et limite le nombre de participants. Ces rassemblements, outre leur aspect festif, permettent de créer des liens forts entre saint mauriciens et de découvrir d'autres régions et des personnes qui rencontrent les mêmes problèmes dans leur quotidien, car les Saint Maurice sont en majorité des petites communes qui sont confrontées aux mêmes interrogations dans leur gestion et leur devenir.

ADMR

De Châteauneuf et communes environnantes



L'ADMR de Châteauneuf, dont le siège est situé à Saint Maurice lès Châteauneuf, Maison Chopelin, intervient sur 8 communes, à savoir :

- Anglure sous Dun,
- Chassigny sous Dun,
- Châteauneuf,
- Mussy sous Dun,
- Saint Edmond
- Saint Martin de Lixy,
- Saint Maurice
- Tancon,
- ainsi que Coublanc et Saint Igny de Roche pour le portage de repas, l'association ADMR de Saint Igny n'assurant pas ce service.

Les principales activités sont

- L'aide aux familles, en particulier au jeune enfant, avec en général la participation de la CAF
- L'aide aux personnes âgées, handicapées ou malades, avec un financement du Conseil départemental dans le cadre de l'Aide aux Personnes Agées (APA) et de mutuelles
- La garde à domicile d'enfants ou de personnes adultes (CAF ou APA selon le cas)
- L'aide « tout public », service à la demande
- Le portage de repas, en liaison froide depuis fin 2016
- La télé assistance

Toutes ces activités sont assurées par une équipe de 25 salariées, dont les qualifications sont mises à jour chaque année par des stages de formation continue et, pour certaines, l'obtention de diplômes VAE, Valorisation des Acquis de l'Expérience, après une formation spécifique de plusieurs mois.

En chiffres, cela représente :

- 150 bénéficiaires sur les 8 communes,
- 18 000 heures d'intervention,
- 43 000 km de déplacement,
- 8 500 repas portés à domicile,
- 154 heures de formation pour les salariées.
- 35 abonnés à la télé assistance.

Pour fonctionner, l'association dispose d'une équipe d'une quinzaine de bénévoles réguliers, pour la gestion quotidienne des salariées, la constitution des dossiers des bénéficiaires et le suivi de la qualité, dont dépend l'agrément accordé par la Préfecture et le conseil départemental.

Des bénévoles occasionnels s'investissent également lors des manifestations dans différentes communes :

- Choucroute à Tancon, prévue le 21 janvier 2018
- Goûter offert aux bénéficiaires, à Tancon, en septembre
- Vente de calendriers en novembre et décembre
- Vente de gâteaux en novembre sur plusieurs communes
- Concours de belote à Saint Edmond en décembre

L'association de Châteauneuf est membre de la Fédération ADMR départementale, ce qui lui permet de bénéficier d'appuis techniques, juridiques et comptables pour sa gestion, et d'agir dans le cadre des orientations définies par l'Union nationale ADMR.

Comme toute association, nous avons besoin de nouveaux bénévoles, venant de toutes les communes d'intervention, pour renforcer l'équipe actuelle, préparer la relève de ceux qui se désengageront dans les prochaines années et apporter des idées nouvelles pour le développement des activités. Toutes les bonnes volontés sont attendues et seront accueillies avec joie.



Le bureau de l'association est ouvert le lundi matin de 9h à 12h et les après-midi du lundi au vendredi de 14h30 à 17h.

Téléphone 03 85 26 23 49 (répondeur en cas d'absence)

Courriel : info.chateauneuf@admr.org

En cas d'urgence, permanence téléphonique au 07 77 08 50 15

L'association «Les P'tits Loups »

L'association s'adresse à tous les parents des enfants de l'école. Elle a pour but de récolter des fonds afin de permettre à l'école de réaliser des projets, sorties ou voyages scolaires.

Pour cela nous organisons en fonction des besoins de l'école diverses manifestations.

Sur l'année 2017 nous avons 3 manifestations :

- Le 18 et mars, vente de fleurs
- Le 30 juin, assiettes anglaises
- Le 26 novembre, vente de brioches

Le total des bénéfices pour 2017 est de 2 170.23€

Grâce aux parents qui nous aident en nous donnant du temps, et aux habitants de Saint Maurice et Châteauneuf, nous avons pu aider au voyage scolaire des CM et à la sortie des maternelles et CP à hauteur de 2 653,56 €.

Nous sommes actuellement 4 parents dans l'association. Nous aimerions beaucoup avoir de nouveaux membres afin de renouveler les idées et insuffler une nouvelle dynamique. Alors, rejoignez nous.

Les p'tits loups vous souhaitent une belle année 2018
riche de bonheurs petits et grands.

La présidente
Vanessa BASSEUIL – 06 61 65 58 81

Restaurant scolaire

La cantine scolaire, association loi 1901 composée de parents bénévoles, assure la facturation et l'encaissement des repas servis aux enfants ainsi que le règlement au traiteur. Les repas sont en effet confectionnés par le traiteur Philippe MILLET de Charlieu et sont servis aux enfants par Madame Laurence CHETAILLE, employée municipale mise à disposition par la mairie.

C'est également elle qui assure la commande des repas au traiteur et permet donc une grande souplesse puisque les commandes peuvent être passées ou annulées jusqu'à 18h la veille sauf les dimanches évidemment. Vous pouvez donc effectuer vos réservations en appelant ou en laissant un message au 06.85.28.30.73

Cette année, le prix des repas est fixé à 3.12€ avec une cotisation annuelle de 42€ payable en 3 fois pour les enfants qui viennent régulièrement et à 3.80€ pour les repas occasionnels.

Comme chaque année et afin de maintenir ce prix très attractif, l'association organise sa traditionnelle **journée vente de pizzas qui aura lieu le 26 mai** derrière la mairie. Nous vous attendons donc nombreux pour partager un moment toujours convivial.

Nous vous rappelons également que les renforts sont toujours les bienvenus et qu'afin de maintenir la pérennité de notre association nous renouvelons chaque année notre bureau, n'hésitez pas à vous faire connaître pour venir nous aider et pourquoi pas apporter de nouvelles idées.

L'ensemble du bureau vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2018.

Le Président
Philippe BASSEUIL



Suite à la découverte d'une tumeur au tronc cérébral d'Audrey BUTTET, qui habitait avec sa famille sur la commune de St-Maurice-lès-Châteauneuf, l'association "Les rêves d'Audrey" avait vu le jour le 18 avril 2008 afin de soutenir Audrey et sa famille, l'aider à vivre au mieux avec la maladie et contribuer à la recherche médicale.

Après le décès d'Audrey, l'association a dû réfléchir à son avenir et à de nouvelles missions. Aussi, depuis 2010, l'association a pour but de :

- continuer à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés à l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique (IHOP) de LYON, notamment par un soutien aux "Blouses roses", association reconnue d'Utilité Publique qui a pour but de contribuer au mieux-être des personnes malades. Cette association propose en effet des activités aux enfants hospitalisés, auxquelles Audrey appréciait d'y participer.

- améliorer le quotidien des enfants, d'un point de vue plus local, par la création d'un équipement sportif de proximité pour enfants sur la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, en extension du terrain multisports de type Agorespace existant.

Ce dernier projet a été mené par la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, en partenariat avec la Mairie de St Maurice lès Châteauneuf et l'association. Ce projet a pu aboutir en fin d'année 2013 et a été inauguré le 14 décembre 2013, en souvenir d'Audrey. L'équipement sportif de proximité, destiné aux enfants de 3 à 12 ans, est désormais accessible à tous. N'hésitez pas à le faire vivre et à l'animer.

Nous profitons du bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus ces dernières années.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.lesrevesdaudrey.fr .

Sébastien GROUILLER (*Président*)
Brochevet
71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
sebarie@aliceadsl.fr

Dun Sornin Foot



DUN SORNIN FOOT SAISON 2016-2017

Chassigny - La Chapelle – St Maurice

Site web : <http://dunsorninfoot.footeo.com>

Email : st-maurice.dsf@lbfc-foot.fr

Label Ecole de foot depuis 2012

et renouvelée en

Label Jeunes FFF Espoir jusqu'en 2019

avec des éducateurs diplômés

dans chaque catégorie

190 licenciés

Dont 98 jeunes de U6 à U18



Événements Importants de la saison

*Le club DUN SORNIN FOOT a fêté ses 10 ans le
1^{er} Juillet 2017 au stade de Chassigny sous Dun*



Manifestations du club Saison 2017-2018

**Samedi 16/12/2017
et Dimanche 17/12/2017**

Hall des Loisirs à COUBLANC

- Samedi (Journée) : TOURNOI U7-U9
- Samedi (Soirée) : TOURNOI SENIORS
- Dimanche (Journée) : TOURNOI U11-U13

Samedi 13/01/2018

GALETTE DES ROIS

**Salle Communale de LA CHAPELLE SOUS
DUN**

Samedi 03/02/2018

VENTE DE GATEAUX

Samedi 10/03/2018

REPAS DANSANT

Hall des Loisirs à COUBLANC

Courant Juin 2018 (à définir)

ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB

**Salle derrière la mairie de SAINT
MAURICE**

Pour tous renseignements sur le club, alors contactez

Président : Maurice BONNETAIN - 03 85 26 05 53 - dsf.foot@gmail.com

Correspondant : Yann LAROCLETTE - 06 85 58 72 25 - yann_larochette@yahoo.fr

Responsable Ecole de Foot : Christophe LAMURE - 06 89 15 29 76 - capcorse@orange.fr



E
C
O
L
E

D
E



F
O
O
T

D
E

U
6



A

U
1
8



SENIORS C

Équipes
Seniors



SENIORS B



SENIORS C

Club de l'amitié

Le club de l'amitié de St Maurice-lès-Châteauneuf comprend 64 adhérents qui se rencontrent le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois dans la salle derrière la mairie pour passer l'après-midi en toute convivialité autour des jeux (belote, manille, tarot, scrabble etc.)

Un gouter est servi suivant les saisons tout d'abord en janvier (galette des rois), en février (les crêpes) et pour Mardi-gras (les bugnes etc.)

Le 2 février 2017 le club a organisé son 2^{ème} thé dansant.

Le 17 mars 2017 a eu lieu le concours de manille.

Le 8 juin 2017 le voyage avait lieu à Berzé - le -Châtel pour visiter le château et déguster des vins. À midi un bon repas fut servi à l'auberge des tisons à Burgy.

En juin nous fêtons les anniversaires des dizaines (70 – 80 ans) les conscrits se retrouvent pour souffler les bougies et déguster le traditionnel gâteau d'anniversaire.



Le 1^{er} juillet 2017 le club a organisé son premier concours de pétanque.

Le 8 septembre 2017, après la visite de la maison de la praline à St Denis de Cabanne, nous avons dégusté les grenouilles au Pont d'Aillant.

Le 5 novembre 2017 avait lieu à la salle du foyer rural le repas paëlla.

Le 7 décembre 2017 le club termine l'année avec le traditionnel repas de Noël.



Quelques dates à retenir en 2018

Vendredi 16 mars 2018 : Concours de manille

Jeudi 7 juin 2018 : Voyage

Vendredi 7 septembre 2018: Repas grenouilles

Dimanche 4 novembre 2018 : Repas paëlla

Jeudi 6 décembre 2018 : Repas de Noël

Venez nombreux rejoindre le club de l'amitié !
Téléphone : 03.85.81.16.38 ou 03.85.26.25.77

Rétro club

Les membres du retro club castelneuvien présente aux habitants de la commune de Saint Maurice les Châteauneuf leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.

L'année 2017 est passée trop vite, et il faut déjà prévoir 2018.

Sur l'année 2017, les membres du retro club castelneuvien sont sortis dans diverses expositions retro mobiles de la région particulièrement à MARDORE (69), nouvelle exposition du nouveau club de cette commune. C'était une première réussie malgré la concurrence ce dimanche là.

Le retro club a organisé le 12 mars la sortie en car au salon automobile de GENÈVE. Le car était complet. Bon salon et bonne journée où tous étaient ravis. Autre sortie le 12 novembre dernier, au salon retro mobile d' EPOQU'AUTO à CHASSIEUX dont c'était la 39^{ème} édition. Très beau salon où l'on découvre et voit de très beaux véhicules de diverses marques. Le car était également complet. Une journée n'a pas suffi à tout voir.

Pour 2018, la date à retenir sera le dimanche 11 novembre : à noter sur vos agendas. Le retro club ayant refusé du monde merci de bien vouloir déjà prendre vos dispositions. Ce salon est plus pour les amateurs et collectionneurs de véhicules anciens. C'est un salon retromobile à ne pas manquer et que le retro club vous recommande.

L'exposition 2017 était dédiée aux membres du retro club disparus ces dernières années d'où l'affiche de cette année.

Dimanche 18 juin, c'était déjà la 12^{ème} exposition retromobile du rétro club Castelneuvien dans le magnifique parc du château de Chauffailles. Nous étions contents cette année car il y avait vraiment des véhicules anciens soit une bonne douzaine. C'est encourageant et prometteur pour les années à venir. Le temps était beau d'où la participation de nombreux véhicules divers.

Les visiteurs et amateurs étaient contents de voir la diversité des véhicules présents. Le retro club tient à remercier les nombreux annonceurs et sponsors qui ont répondu pour être sur le dépliant programme ou sur le set de table.

Merci à la mairie de Chauffailles du prêt du parc du château pour que cette exposition puisse se dérouler. Merci également aux services municipaux pour le prêt et la manutention du matériel.
GRAND MERCI aux visiteurs venus nombreux pour cette 12^{ème} exposition retromobile, aux exposants en miniatures de répondre présents et aux nouveaux exposants. Nous aimerions avoir plus d'exposants en accessoires et pièces détachées, un jour peut être. MERCI à notre ami Gérard pour la préparation et l'organisation de la balade aux alentours de Chauffailles. Cette dernière fut très appréciée et sera reconduite en 2018.

Merci également au traiteur pour le délicieux repas.

Le retro club castelneuvien vous donne déjà rendez vous le 17 juin 2018 pour sa 13^{ème} exposition qui je l'espère aura lieu dans le parc du château de Chauffailles. Je vous invite et vous donne rendez vous le dimanche 11/03/2018 à Saint Igny de Roche pour une nouvelle démonstration de voitures de course sur circuit fermé et aussi pour venir voir l'exposition de véhicules anciens ce dimanche.

Je vous souhaite au nom du retro club à toutes et tous une bonne année 2018.

Le président: Jacques Guittat

La Tour

71740 St Maurice lès Châteauneuf

tél. : 03 85 26 22 78

mail : jacques.guittat@yahoo.fr

site web : <http://www.retro-clubcastelneuvien.com/>

Arcane 17 Des arts à la grange

L'association regroupe :

- Le Festival de Bourgogne du Sud & Les Rencontres Cinématographiques du Charolais-Brionnais
- Trois départements d'études :
- CEPAY Centre d'études du Paysage
- CERF Centre d'études et de recherches sur le fantastique
- CERTEMV Centre d'études et de recherches théâtrales musicales et vidéographiques



ARCANE 17, association créée en 2003, est domiciliée à la Grange d'Arc au Chemier de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles, l'association regroupe des artistes professionnels et leur public.

Les objectifs de ses membres sont la création et la diffusion d'œuvres originales dans le champ des arts visuels et sonores. Elle vise la mise en place d'événements (spectacles, performances, concerts, expositions, etc.), qui s'harmonisent avec l'espace et le tissu local et qui promeuvent le Charolais-Brionnais et la Bourgogne, dans la perspective d'une mise en valeur des lieux, des paysages et de leurs habitants.

Elle produit, depuis 2006, des CD et des DVD, diffusés à la radio et à la télévision – notamment KTOtv.



En 2017, Arcane 17 a produit *L'Indicible*, un nouveau film de Martine Chiffot-Comazzi, tourné à Chauffailles et La Clayette, adaptant un texte de H. P. Lovecraft.

En 2018, deux nouveaux films paraîtront : *Enfer et Miséricorde* et *Qohélet*, tournés en l'église de Châteauneuf.

Le Festival de Bourgogne du Sud 2018 : Hommage au Brionnais

Sous la direction artistique de Martine Chiffot-Comazzi (écrivain, réalisatrice et metteuse en scène), Arcane 17 organise, l'été, le *Festival de Bourgogne du Sud*, qui propose concerts, spectacles théâtraux et expositions, en juillet et août et, depuis 2013, les Rencontres Cinématographiques du Charolais-Brionnais, une biennale autour du Fantastique et du Merveilleux. En 2017, la 15^{ème} édition a enthousiasmé le public par ses concerts, sa rétrospective et ses rencontres aux cinémas de Chauffailles, Paray et La Clayette.

La 16ème édition du Festival, en 2018, rendra un hommage intégral au Brionnais et proposera trois concerts et une nouvelle tournée de théâtre musical, *Correspondances*.

Au programme musical : trois rendez-vous en Brionnais

• **Chants Journaliers**, musique en poésie avec Martine Chiffot (voix) et Béatrice Berne (piano, bande et clarinettes) à Chauffailles et/ ou La Clayette en juin ou juillet

• Concert baroque : **Airs royaux et pastoraux** en l'église, soprano, clarinettes anciennes, clavecin, avec Viviane Durand, Béatrice Berne et Pierre Courthiade au clavecin le 27 juillet à Semur ou Saint-Maurice (date et lieu à confirmer)

• **Spirituals**, un voyage musical du XVIIème au XXème siècle, avec la soprano Marie-Noëlle Cros, piano et clarinettes, en l'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, **dimanche 29 juillet** à 17h30

Les musiciens, solistes, lauréats de prix internationaux, professeurs de conservatoire de région, figurent parmi les artistes les plus talentueux de leur génération. Par la continuité de cette action musicale, supervisée par Béatrice Berne, le festival offre aux habitants et aux

touristes une occasion inouïe de rencontre avec des personnalités généreuses au service l'art authentique.

Une tournée théâtrale et musicale, de Poligny à Châteauneuf, traversera la Bourgogne- Franche-Comté pour présenter une nouvelle mise en scène de Martine Chiffrot autour des œuvres épistolaires de sainte Claire et de sainte Marguerite-Marie, célébrant le mariage mystique. Ce spectacle intitulé **Correspondances** sera aussi joué à Paray et se terminera le dimanche **26 août à 17h30** en l'église de **Châteauneuf**, pour rendre un nouvel hommage à la regrettée Odette Lardry, qui a longtemps soutenu le festival. Du Moyen-âge au XVIIIème siècle, les spectateurs seront derechef invités à voyager dans le temps. Béatrice Berne musicalisera cette incursion aux sons de la vielle, du chalumeau et des clarinettes anciennes.

Une exposition, intitulée, elle aussi, *Chants Journaliers* en hommage au Brionnais présentera des photographies de Jacques Henri Cellard, dès le 29 juillet à la Grange d'ARC. Le vernissage aura lieu le 29 juillet de 18h à 20h. Le public est chaleureusement invité à partager ce moment mémorable en présence d'un photographe lyonnais professionnel, qui évoquera avec Martine Chiffrot les rapports de la photographie à la nature.

Les différentes dates seront confirmées en cours d'année sur la page

www.facebook.com/FestivalDeBourgogneDuSud



Grange d'ARC au Chemier 71740 Saint Maurice lès Châteauneuf

Société de chasse

La société de chasse communale de Saint Maurice Lès Châteauneuf pour cette saison 2017/2018 est composée de 10 sociétaires dont l'arrêt de M. Thomas PICARD, nous avons pris un jeune chasseur M. Yoan ODIN qui en est à sa première année de chasse.

Nous avons eu quelques changements dans le bureau de la société :

Président : Christophe GIRARD de St Maurice lès Châteauneuf

Vice-président : Georges GINET de St Maurice lès Châteauneuf

Trésorier : Jean-Noël DAMAS de Charlieu

Secrétaire : Jean-Charles ALIX de Riorges

La chasse est une passion, un sport, elle joue également le rôle de restriction des populations de certaines espèces qu'on souhaite continuer de voir dans les années future mais elle sert aussi à prélever des nuisibles autant que possible. Pour pouvoir faire tout cela et faire perdurer la société de chasse il faut du monde donc avis aux chasseurs ou futurs chasseurs de venir rejoindre notre équipe.

En 2018 la société de chasse communale de Saint Maurice lès Châteauneuf comme l'an passé organisera un **Thé dansant** le jeudi 29 mars 2018 à partir de 15h à la salle du foyer rural, pour **toutes réservations, téléphoner à M. Georges GINET au 03-85-26-23-33 ou au 06-42-43-39-58.**

Nous organisons également un **concours de pétanque nocturne amateur** en doublette le vendredi 1 juin 2018 à partir de 18h au stade municipal de St-Maurice-les-Châteauneuf pour une soirée de détente.



Les nouveaux adhérents sont les bienvenus dans notre société.

Les cartes de pêche sont en vente toute l'année :

*Site internet : <http://www.carte-de-peche.ehgo.fr/>

Vous pouvez trouver le compte-rendu des pêches électriques (photo ci-dessus) réalisées sur le bassin du Sornin en septembre 2017 sur le lien : <https://we.tl/Yzg0M3gPhw>

Notre association :

Président : Lamure Jean-Jacques (Tél : 03 85 26 24 31) e-mail : lamure.jean-jacques@neuf.fr

Vice président : Nevers Serge

Trésorier : Servajean Michel

Vice -trésorier : Troncy Arnault

Secrétaire : Pegon Stéphane

Secrétaire adjoint : Giraud Eric

UN BONHEUR MALIN : LA PÊCHE DANS LE SORNIN

Les numéros utiles

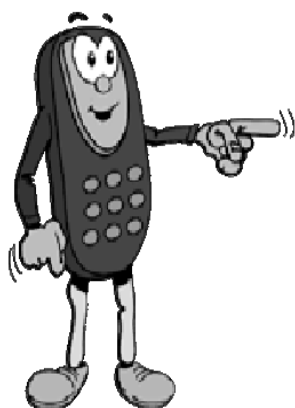


Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf :

Tél. 03.85.26.22.73

Fax. 03.85.25.05.44

Site internet : www.st-maurice.fr



POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

GRDF Urgence dépannage gaz naturel : 0 800 47 33

Hôpital de CHAUFFAILLES : 03.85.26.05.07

Hôpital de ROANNE : 04.77.44.30.00

Hôpital de PARAY-LE-MONIAL : 03.85.81.80.00

Clinique du Renaison : 04.77.44.45.00

Centre antipoison (Lyon) : 04.72.11.69.11

Centre des Grands Brûlés (Lyon) : 04.78.61.89.50

Médecins

St Maurice

Dr. VIOLON 03.85.26.23.47

Chauffailles

Dr. ION : 03.85.26.11.75

Dr. DHAIBY : 03.85.26.54.00

Dr. LABROSSE : 03.85.26.03.27

Dr. SAVELLI 03.85.26.02.12



Le 112

Le soir à partir de 20 h, les week-ends et Jours fériés : composer le est un numéro d'appel d'urgence européen que vous pouvez utiliser, dans les 25 États membres de l'Union européenne, en cas d'accident, d'agression, ou dans toute autre situation de détresse.



Infirmières

Saint Maurice lès Châteauneuf

Cabinet d'infirmières (Marie-Hélène DUTREVE, Véronique LARDET, Aurore COMTE) : 03.85.26.24.50

Chauffailles

LAROCHE – GUINET - DUCARRE – CORNU : 03.85.26.13.68

CROZET - RAVINET : 03.85.26.33.93
03.85.84.68.83

Ou

SADOT – DUCHER 03 55 87 00 63

Pharmacies

Chauffailles

Pharmacie centrale : 03.85.26.01.14

Pharmacie de la fontaine : 03.85.26.01.78

Saint-Denis de Cabanne

Pharmacie du sornin : 04.77.60.06.96



Ambulances : Chauffailles

G.A.R. : 03.85.26.46.00

Michaud : 03.85.26.02.10



Assistante sociale

Valérie Schied 03.85.28.11.56

Maison Départementale des Solidarités, Place de la Mairie – 71800 La Clayette

ADMR

Bureau, Le Bourg – 71740 St Maurice-lès-Châteauneuf 03.85.26.23.49

Écoles

Le Bourg–71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf 03.85.26.22.07

PIMM'S

Châteauneuf 03.85.28.24.88

Chauffailles 03.85.24.29.50

Déchetteries de Chauffailles

Déchetterie 03.85.84.66.30

Déchets verts 03.85.24.75.35

Contacts Associations

ADMR	CHANUT Jean-Luc	03 85 26 23 49
AJL / Act en ciel	DINOTA Juliève	06 76 72 12 75
Anciens combattants	DESSEAUX André	03 85 26 21 74
Animajeunes	CORRE Romain	06 64 97 45 16
Arcane 17	CHIFFLOT-COMAZZI Martine	03 85 26 29 07
Bibliothèque	CARISEL Yvette	03 85 24 91 02
Club de l'amitié	STALPORT Christian	03 85 81 16 38
Comité foire	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Défi Anthony	BARRAS Hervé	06 25 39 32 69
DUN SORNIN FOOT	BONNETAIN Maurice	03 85 26 05 53
Expos en Chœur	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Familles rurales	MEILLER Huguette	03 85 26 20 10
Gymnastique	MARTIN Michèle	03 85 26 22 21
Les amis charolais	LABOURET Christian	03.85.26 22 09
Les P'tits loups	BASSEUIL Vanessa	06 61 65 58 81
Les rêves d'Audrey	GROUILLER Sébastien	06 62 71 47 64
Les Zimprovisibles	DURIX Juliette	06 74 82 27 78
Restaurant scolaire	BASSEUIL Philippe	
Rétro club	GUITTAT Jacques	03 85 26 22 78
Société de chasse	GIRARD Christophe	
Société de Pêche	LAMURE Jean-Jacques	03 85 26 20 02
Compagnie Tempo	FRENEA Fanny	06.75.78.52.94

Manifestations 2018

Janvier <i>De givre, année de fruits</i>	- Le 10 : Don du sang salle Léonce Georges - Le 11 : Tirage des rois du club de l'Amitié - Le 12 : Yoga du rire de la Marmite au foyer rural - Le 19 : Assemblée générale du Rétroclub - Le 21 : Choucroute de l'ADMR à Tancon - Le 26 : Vœux du maire, salle derrière la mairie à 20h - Le 26 : Concours de manille de la FNACA, salle du foyer rural.
Février <i>Bon mois pour semer carotte et pois</i>	- Le 2 : Assemblée générale de la Marmite au foyer rural - Le 9 : Yoga du rire de la Marmite au foyer rural - Le 9 : Carnaval de l'école « La petite Trousse »
Mars <i>Taille tôt, taille tard, taille toujours en mars</i>	- Le 9 : Don du sang salle Léonce Georges - Le 10 : repas dansant du foot au hall des loisirs à Coublanc - Le 16 : Concours de Manille Club de l'amitié - Les 17 et 18 : Vente de fleurs des P'tits Loups devant la mairie - Le 29 : thé dansant organisé par la société de chasse-15h00 au foyer rural
Avril <i>Saint-Georges, Saint-Marc sont réputés saints grêleurs</i>	- Le 5 : Thé dansant du club de l'Amitié au foyer rural - Le 6 : Projet patrimoine de l'école « La petite Trousse » : exposition à l'école/Chapelle/Gare + snack-buvette - Les 14/15 et 20/21 : Représentation théâtrale des enfants de la Marmite
Mai <i>de l'année décide la destinée</i>	- Le 8 : Cérémonie du 8 Mai 1945 - Le 9 : Don du sang salle Léonce Georges - Le 26 : Journée pizzas de l'association de la cantine derrière la mairie
Juin <i>Si juin fait la quantité, septembre fait la qualité</i>	- Le 1er : Concours de pétanque nocturne amateurs organisé par la société de chasse, à partir de 18h au stade - Le 7 : Voyage du club de l'Amitié - Les 8-9 et 10 : Rassemblement des St-Maurice à St-Maurice-en-Cotentin (Normandie) - Le 16 : Pot de la Marmite (démonstrations d'activités) au foyer rural - Le 17 : 13ième exposition Rétromobile au Parc du Château de Chauffaillès - Le 22 : Fête de l'école et assiettes anglaises au foyer rural - Le 29 : Vernissage de l'expo photos « Hommage au Brionnais » à la grange d'ARC - Saint Maurice à 17h00 - Le 29 : Assemblée générale du foot dans la salle derrière la mairie - Les 29 et 30 : 17 ème festival Campagn'art
Juillet <i>Jamais en juillet sécheresse n'a causé la moindre détresse</i>	- Le 6 : Don du sang salle Léonce Georges - Le 7 : Journée DSF (pétanque) - Le 7 : Ouverture d'Expo en Chœur jusqu'au 2 Septembre à la Chapelle - Le 15 : Balade « Zéro déchet » de la Marmite - Le 27 : Concert baroque « Airs royaux et pastoraux » à l'église de Saint-Maurice à 20h30 - Le 29 : Concert « Spirituals » à l'église de Saint-Maurice à 17h30

Août <i>Quand il pleut au mois d'août, les truffes sont au bout</i>	Le 26 : Théâtre Musical. « Correspondances » à l'église de Châteauneuf à 17h30
Septembre <i>De la Saint Michel à la Toussaint, laboure grand train</i>	- Le 5 : Don du sang salle Léonce Georges - Le 7 : Repas grenouilles Club de l'amitié - Le 20 : Assemblée générale de l'association de la cantine - Le 22 & 23 : 34^{ème} édition Fête de Saint Maurice
Octobre <i>Octobre en brumes, mois à rhumes</i>	- Le 5 : Don du sang salle Léonce Georges - Le 7 : Repas des anciens à St-Maurice (Familles rurales) - Le 12 : Balade nocturne de la Marmite
Novembre <i>Brouillard en novembre, l'hiver sera tendre</i>	- Le 4 : Repas paëlla Club de l'amitié - Le 9 : Don du sang salle Léonce Georges - Le 10 : Vente de gâteaux de l'ADMR et familles rurales - Le 11 : Cérémonie du 11 Novembre 1945 - Le 11 : Sortie en car du rétroclub - Epoqu'Auto Chassieux - Le 23 : Soirée jeux de la Marmite
Décembre <i>Les jours entre Noël et les Rois indiquent le temps des douze mois</i>	- Le 6 : Repas de Noël Club de l'amitié - Le 15 : Don du sang salle Léonce Georges - Le 22 & 23 : Tournoi de foot au hall des loisirs à Coublanc

Notes personnelles

[illegible]

*De combien d'éléments est composé cette fontaine
et que signifient t-ils ?*



Un panier garni à gagner !

*Réponse à donner en Mairie (ou à la boulangerie)
avant le mercredi 24/01/18.*